

Population : recensement 2018 : c'est parti !



Peut-être faites-vous partie des quelque 600 foyers sélectionnés pour participer au recensement 2018. Dans ce cas, l'une des quatre agents figurant sur la photo se rendra chez vous afin de recueillir des informations concernant votre foyer **avant le 24 février**. Vos réponses sont essentielles ! Parce qu'au-delà du comptage, elles permettent aux pouvoirs publics d'évaluer les besoins de la commune dans différents domaines : crèches, hôpitaux, pharmacies, logements, transports publics, rénovation de quartiers, infrastructures sportives... Les informations ainsi collectées resteront confidentielles, la loi assurant leur protection. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.